

<b>1720629</b>	<b>INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE PROTECTION VEURNE</b>	
<b>Objectif</b> Ce document décrit la zone de protection (3 km) délimitée autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5 dans une exploitation de poules pondeuses à Veurne et les mesures qui s'appliquent dans cette zone.	<b>Version</b> date: 28.12.2021 numéro de version: 1 référence: 1720629 v1	
<b>Annexes à ce document</b> 1. Délimitation de la zone de protection Veurne 2. Inventaire	<b>Matériel de référence</b> - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	<b>Destinataires</b> Tous

### **Délimitation**

La délimitation de la zone de protection Veurne est reprise en annexe 1.

### **Mesures**

Les mesures décrites dans le document 1717141 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de protection » sont d'application dans la zone de protection Veurne. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

### **Dérogations**

À partir du 28.12.2021, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1720630 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 28.12.2021, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1718531 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

À partir du 28.12.2021, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663873 vers une casserie d'œufs pour y être transformés dans des conditions contrôlées.

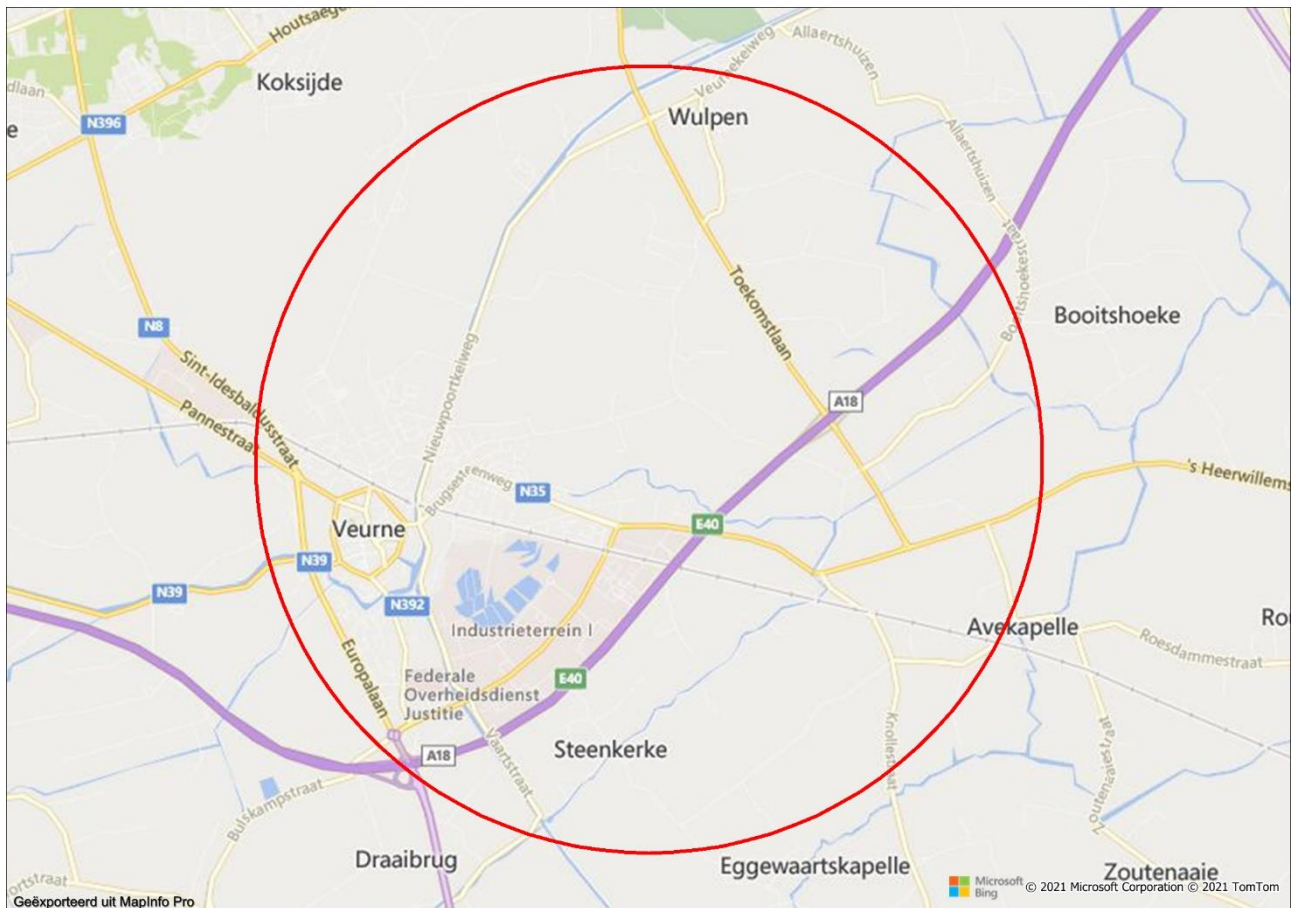
### **Application**

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 28.12.2021.

## annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION VEURNE

La zone de protection Veurne est constituée (des parties) des communes de Koksijde et de Veurne.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA:  
<http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



## annexe 2 INVENTAIRE

### INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR L'EMPLOYÉ DE LA COMMUNE QUI A PRIS RÉCEPTION DE L'INVENTAIRE COMPLETE PAR LE RESPONSABLE

nom  date  n° de suite

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

#### 1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et pré-nom  téléphone   
 adresse   
 e-mail

#### 2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer) : ornement, consommation personnelle, ferme pédagogique, ...
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser) : ..... ..... .....		
<b>total</b>		

Fait le ..... à ..... à ..... h.

Signature du responsable